



# A Lettera di u Casgiu

Décembre 2011

*Edito : François Joseph D'Amore*

## Bulletin n°21

### Sommaire :

- 2-3: Casgiu Casanu du changement...
- 4: De nouvelles possibilités de vente directe
- 5: Rappel: le plan tremblante
- 5: Une victoire qui pérennise nos activités
- 6-7: Le foncier: avoir les idées claires sur les mode de faire valoir
- 8-9: Les aides disponibles en ovin, caprin: un calendrier et des procédures à suivre
- 10: Info Publicitaire
- 11: Una Canzona !
- 12: Infos diverses, annonces...

### A noter:

- ◆ Les dépliants de Casgiu Casanu à destination du grand public sont toujours disponibles, **demandez les!**
- ◆ les macarons, réglottes, affiches, emballages divers « Casgiu Casanu » sont toujours disponibles
- ◆ Les banderoles « Casgiu Casanu » : 2m\*0,80m: sont en vente, tarif: 57.50€

Retrouvez le bulletin:  
[www.casgiucasanu.fr](http://www.casgiucasanu.fr)

Au vu du démarrage de saison laitière difficile, des sécheresses qui se répètent d'année en année, le berger en Corse est sans répit toujours à regarder ciel et terre. Berger est avant tout un métier de passion et nous fermiers, en proposant nos produits traditionnels, avons toute notre place pour la Corse d'aujourd'hui, malgré la prise en étaux entre politique agricole insuffisante et industrie agroalimentaire. Nous avons notre place à prendre et Casgiu Casanu s'y attèle en permanence.

Le 15 décembre l'AG de l'ILOCC s'est réunie à Ghisonaccia. Alors que l'ensemble des structures du monde agricole étaient invitées, Casgiu Casanu n'était pas convié. Toutefois j'y étais convié ainsi que notre vice président – au titre que nous avons participé au voyage d'étude ovin organisé par l'ILOCC en septembre. Nous avons donc décidé de nous joindre à l'AG mais bien avec notre étiquette « Casgiu Casanu » et non « berger en voyage ». Suite à notre intervention, les membres de l'ILOCC n'ont pu que reconnaître la nécessité de nous considérer. Il n'est pas acceptable que l'association des producteurs fermiers représentant chaque année 140 adhérents (soit près de la moitié de la profession) reste au bord du chemin. En présence du DRAAF, les membres de l'ILOCC nous ont enfin proposé une réunion afin de sortir de la situation d'exclusion actuelle. Gageons donc que l'année 2012 s'ouvre sous de meilleurs auspices que les années précédentes. Nous serons vigilants à ce que nos activités et réalités soient bien prises en compte lors

de ces discussions et éventuels accords. Nous respecterons les engagements pris par Casgiu Casanu au sein du protocole 2008 qui reste la base soumise à nos adhérents.

Par ailleurs notons que l'AOP Brocciu se relance. Quelques membres de Casgiu Casanu ont souhaité s'investir à titre individuel dans la nouvelle équipe de gestion de l'ODG. Les fermiers ont été directement sollicités pour renouveler leurs adhésions et les structures sollicitées pour amplifier la communication en faveur de l'adhésion des fermiers à l'AOP Brocciu. Notons que jusqu'à présent, environ 70 fermiers y étaient adhérents. Seulement l'une des premières décisions du CA de l'ODG nous contrarie vivement: la possibilité pour un affineur d'acheter du Brocciu chez un fermier pour l'affiner et le vendre ensuite en tant que « AOP Brocciu passu/salidu fermier affiné par ... ». Certains y voient une possibilité d'assurer un marché aux fermiers en difficulté pour la vente de Brocciu. Mais il faut savoir que cette disposition concernera uniquement les fermiers en agrément CEE (une vingtaine sur la Corse) et que ceux-ci, visiblement, ne sont pas intéressés. Il s'agit plutôt, selon nous, d'une tentative pour décrédibiliser le terme « fermier » qui sera contraire aux intérêts des producteurs dans leur ensemble. Casgiu Casanu sera vigilant pour que cette nouvelle disposition de soit pas mise en œuvre. Il en va de l'intérêt des fermiers comme des consommateurs d'être clairement informés des caractéristiques des produits mis sur le marché.

Bone feste a tutti, Pace é Salute

*François Joseph D'Amore*

## Casgiu casanu les changements...

*Le premier Conseil d'Administration a eu lieu le 18 octobre suite à l'AG. Plusieurs décisions et orientations ont été prises:*

### Le nouveau conseil d'administration

Lors de l'AG les membres sortants ont été renouvelés et remplacés. Lors de ce premier conseil d'administration le bureau a été constitué, voici donc l'organisation de notre conseil d'administration pour cette nouvelle saison:

Organigramme Casgiu Casanu		NOM	PRENOM	Code Postal	COMMUNE	Espèce élevée	Contact tél
<b>BUREAU</b>	Présidente	LAZZARINI	NELLY	20242	NOCETA	caprin	06 07 98 43 25
	1e Vice Présidente	ROGLIANO	ROSE	20504	ALATA	ovin-Caprin	06 16 76 26 54
	2e Vice Président	ANSALONI	MAXIME	20137	MURATELLU	ovin	06 22 24 86 18
	Secrétaire	GAEC A PASTURELLA	PENCIOLELLI ILDA	20250	CORTE	ovin	06 89 62 97 98
	Trésorier	D'AMORE	FRANCOIS JOSEPH	20232	OLETTA	ovin	06 99 76 22 02
Membres du CA		CESARI	MARCEL	20250	RIVENTOSA	ovin	06 19 80 41 99
		GUGLIELMI	MARIE ROSE	20250	POGGIO DI VENACO	ovin	06 23 01 62 08
		COSTA	JOSEPH BARTHELEMY	20219	VIVARIO	ovin	06 73 80 77 25
		FONDACCI	FRANCOIS	20220	MONTICELLO	ovin	06 73 80 95 17
		ROSSI	PASCAL	20233	SISCO	ovin	06 78 98 18 68
		MARIANI	JACQUES	20270	AGHIONE	caprin	06 15 67 66 71
		LUCIANI	BRIGITTE	20231	VENACO	ovin-Caprin	06 14 20 41 57

### Des décisions pour accroître l'autofinancement, sans peser sur les adhérents:

Lors de l'AG nous avons signalé à tous qu'il est urgent d'améliorer nos fonds propres nécessaires au financement de nos activités.

2 projets ont été validés pour y parvenir sans ponctionner vos trésoreries:

La conception de glacières souples mettant visuellement en valeur nos élevages, fromages... le logo « Casgiu casanu ». Ils s'agit de glacières résistantes et pratiques que nous avons nous même testé depuis notre voyage au pays du Reblochon. Nous les recevrons courant avril et vous les proposerons pour la vente à vos clients, sur les foires...

Nombre d'adhérents nous suggéraient de longue date l'idée de faire des tee-shirt « Casgiu Casanu » ou des tee-shirt valorisant notre métier. Le conseil d'administration a validé le projet et ceux-ci seront disponibles aussi en avril.

Ces 2 projets devraient permettre avec votre soutien (pour les vendre) de générer un autofinancement de 4000€ environ/an.

## Des décisions pour accroître l'autofinancement, Mettant à contribution les adhérents :

Le conseil d'administration constate qu'au-delà des ressources actuelles (voir bulletin n° 20) et des nouvelles recettes prévues, pour boucler le budget, il est nécessaire que Casgiu Casanu facture des frais de gestion sur les services fournis aux adhérents.

Ainsi, non sans débat, le CA a voté à la majorité que les services continueraient à être fournis aux adhérents moyennant une marge de 15% environ.

### Deux exemples de l'impact de ces mesures pour votre saison 2012:

**Un adhérent qui utilise le transport, les macarons, les autocontrôles par Casgiu Casanu et se sert des emballages verra ainsi augmenter sa facture pour 2012: (tout en TTC)**

**Adhésion:** 50€ (nouveau tarif); 30€ jusqu'à présent: **+20€**

**Macarons** (rouleaux de 2000 macarons): 1 rouleau compris dans l'adhésion + 2 rouleaux: **+20€** (1 rouleau est compris avec l'adhésion, les suivants sont facturés à 10€)

**Transport:** ex transport de 2000Kg: 1244€ (nouveau tarif); 1124€ jusqu'à présent: **+120€**

**Autocontrôles:** ex 2 autocontrôles (Fromage Frais: staphs, Fromage Affiné: Listeria, Salmonelles): 133€ (nouveau tarif moyen); 116€ ancien tarif moyen: **+ 16€**

**Emballages:** ex 1 carton de sac bretelles, 1 ramette de papier alimentaire et 1 pack de sacs fruit d'un Kg, un pack de 2Kg: 160€ (nouveau tarif); 139€ (ancien tarif): **+21€**

**Soit une augmentation de 197€ TTC pour cet utilisateur qui potentiellement produit 6000 pièces de fromages: soit 0.30€/pièce (TTC).**

**Un adhérent qui utilise les macarons, les autocontrôles les emballages et peu le transport verra ainsi augmenter sa facture pour 2012:(tout en TTC)**

**Adhésion:** 50€ (nouveau tarif); 30€ jusqu'à présent: **+20€**

**Macarons** (rouleaux de 2000 macarons): 1 rouleau compris dans l'adhésion

**Transport:** ex transport de 100Kg: 52€ (nouveau tarif); 47€ jusqu'à présent: **+6€**

**Autocontrôles:** ex 2 autocontrôles (Fromage Frais: staphs, Fromage Affiné: Listeria, Salmonelles): 112€ (nouveau tarif moyen); 97€ ancien tarif moyen: **+ 16€**

**Emballages:** ex 1 carton de sac bretelles, 1 ramette de papier alimentaire et 1 pack de sacs fruit d'un Kg, un pack de 2Kg: 160€ (nouveau tarif); 139€ (ancien tarif): **+21€**

**Soit une augmentation de 63€ pour cet utilisateur qui potentiellement produit 2000 pièces de fromages: soit 0.30€/pièce (TTC).**

- ⇒ **Au final, ces hausses arrivent dans une période de crise, nous le savons mais c'est l'unique moyen pour maintenir l'équilibre du budget de notre association, les membres présents à l'AG peuvent en témoigner**
- ⇒ Dans le précédent bulletin nous expliquions un besoin d'autofinancement à trouver d'environ 13000€ chaque année. Avec les mesures décrites + projets glacières, tee-shirts, sollicitations de mairies... nous atteignons cet objectif pour pérenniser l'activité de Casgiu Casanu pour défendre et soutenir notre activité à chacun

*La vente directe est généralement la plus valorisante pour votre travail: valeur ajoutée meilleure reconnaissance, fidélisation de vos clients. Cependant la vente directe demande beaucoup de temps aux agriculteurs. Le système des AMAP se développe, qu'en disent les fermiers en Corse? Isabelle Manasselian témoigne.*

**CC: Présente nous ton exploitation :**

IM: Je suis éleveuse et productrice de fromages fermiers de Brebis sur Figari depuis 15 ans. Je fabrique de la Tomme (type Sartinese) du Brocciu Frais et Brocciu Passu. Depuis 6 ans je propose aussi un peu de crottin de brebis ainsi que des yaourts au printemps.

**CC: comment vends tu tes produits:**

J'ai développé la vente directe en 1997 : tournées de village, marché de Porto Vecchio en plus de la vente à la ferme.

Depuis 2004 je vends aussi en magasin : produits corses et traiteur du secteur essentiellement.

**CC: Comment t'es tu intégrée à l'AMAP ?**

Les consommateurs m'ont sollicité en 2009. A l'époque je ne savais pas trop comment m'organiser du coup j'ai reporté. En 2010 ils m'ont relancé car ils ne trouvaient pas de fermiers (il existait déjà une AMAP légumes, une pour les fruits...). Finalement je me suis lancée début 2011. Les moteurs de l'AMAP sont des consommateurs dont le « noyau dur » est un réseau d'enseignants. Après discussion nous avons convenu d'un panier de produits variés que je proposerai régulièrement au groupe : 400g de tomme, 1/2 Brocciu Passu ou un crottin. Je ne pouvais pas proposer de Brocciu frais car je suis régulièrement à court.

**CC: Quels sont les autres produits proposés par ce réseau d'AMAPs ?**

Un producteur Bio fournit les fruits, un autre les légumes, un autre fournit poulets et œufs, une productrice fermière fournit les fromages de chèvres, enfin un fournisseur de farine de

blé fournit une fois par mois les consommateurs.

**CC: Comment cela fonctionne ?**

Chaque producteur a un contrat avec le consommateur, c'est le principe de l'AMAP. Pour nous productrices de fromage nous nous engageons à fournir 2 paniers par mois ou 1 panier par mois selon les consommateurs : on connaît par avance les commandes sur toute la saison. Le producteur de légume en revanche livre une fois par semaine. Pour tous la livraison a lieu en un lieu fixe le mercredi de 11h à 12h30. Chaque producteur est présent et un consommateur nous assiste tout le temps dans la distribution. C'est également le cas pour la rédaction des contrats : cela limite les contraintes pour le producteur. Les commandes sont conclues et réglées en début de saison..

En 2011 j'avais 18 contrats dont 6 à livrer tous les 15 jours et 12 à livrer 1 fois/mois. J'ai proposé un panier à 11€.

Les horaires de la distribution correspondent à mes disponibilités et si j'arrive avec du Brocciu Frais en plus du panier à la livraison, je sais que j'y trouverai preneur.

**CC: Au bout d'une saison qu'en penses-tu ?**

Je souhaite continuer pour 2012 car le groupe est très sympa nous avons de bons contacts entre producteurs, producteurs et consommateurs. Cette année je les accueillerai sur l'exploitation à l'occasion d'une visite et d'un pic-nique pour qu'ils connaissent mes conditions de travail. En termes d'organisation c'est surtout le partage des tommes en portions régulières de 400g qui est fastidieux... Ensuite je pratique les mêmes prix qu'en vente directe. Je pense que je m'y retrouve et que je touche ainsi une clientèle qui ne fait pas le marché.

## IMPORTANT: Plan d'amélioration de résistance à la tremblante en élevage ovin

### RAPPEL

La tremblante classique du mouton fait partie des maladies à prion. Elle touche le système nerveux, est fatale et incurable pour les ovins.

La sensibilité au prion responsable de la maladie varie selon le statut génétique de l'animal. En effet cette maladie peut se déclarer lorsque l'animal porte les deux allèles dits sensibles du même gène: Au sein des cheptels les animaux dits R/R n'expriment pas la maladie et R/S l'expriment peu, tandis que les animaux dits S/S sont sensibles à la maladie.

L'objectif du plan est de favoriser les béliers R/R dans les élevages (ils permettent une protection totale à tout risque de contamination) et d'éliminer les béliers S/S.

L'arrêté à paraître prévoit qu'à partir de 2016 tous les béliers de

renouvellement de tous les élevages soient R/R.

Depuis 2002 un plan national est mis en œuvre au sein des élevages sélectionneurs des différentes races ovines.

Ce plan a prouvé son efficacité en Corse pour améliorer la résistance des élevages à la tremblante :

En 2002, 50% de béliers R/S, 17% de R/R et 33% de S/S contre : 63% de R/S, 25% de R/R et 12% de S/S en 2009.

Pour permettre à tout éleveur de respecter avant 2016 la règle de ne renouveler qu'avec des béliers R/R, un plan régional a été validé au printemps 2010. Il a étendu les mesures mises en place depuis 2002 aux élevages non sélectionneurs volontaires.

Il y est prévu la signature d'un contrat par l'éleveur qui s'engage à:

- ◆ Un inventaire exhaustif des béliers des troupeaux en race corse,
- ◆ Génotyper tous les béliers de race corse dont le statut de résistance n'est pas encore connu,
- ◆ Réformer tous les béliers S/S
- ◆ Remplacer tous les béliers S/S par des béliers résistants au moins R/S achetés au centre de sélection, ou dans un élevage en sélection
- ◆ Et/ou faire des inséminations artificielles pour procréer des béliers au moins R/S.

Un accompagnement technique et financier est prévu pour tous les éleveurs engagés dans le plan régional:

Les éleveurs font appel au conseiller technique de leur élevage pour l'inventaire, le génotypage est pris en charge, les inséminations artificielles coûtent 5,40 € HT (élevages Hors Schéma) et les béliers coûtent 90€ TTC au centre.

Contact: OS Corse: 04 95 57 10 91

**Casgiu Casanu, consciente de l'intérêt de cette action pour préserver l'élevage ovin corse et pour la qualité de nos produits fermiers vous incite à intégrer le plan régional mis en place, trop peu d'éleveurs y sont pour l'heure inscrits**

## Une victoire qui pérennise notre activité

Nous vous expliquons dans nos bulletins d'info depuis 2007 que la réglementation a changé en 2006 au niveau Européen et qu'une certaine souplesse est autorisée pour de petits ateliers laitiers.

Dès 2007, grâce au travail en commun avec les Chambre d'agriculture, FRGDS, DSV, Fraudes, nous étions parvenus à un « protocole fermier » pour une application adaptée de la

réglementation en fromagerie fermière en Corse.

Dernièrement une note de service nationale a entériné cette possibilité de « flexibilité » dans l'application de la réglementation pour les fromagers fermiers.

C'est une victoire pour les fermiers au niveau national et cela pérennise nos accords locaux.

Notre protocole local devrait donc être reconduit sans difficulté

moyennant le maintien de votre sérieux:

- 1) Être formé et mettre en place GBPH (99% de nos adhérents le sont)-ou autre outil de PMS
- 2) Faire au moins 2 autocontrôles sur la saison
- 3) Tenir votre traçabilité

Ces 3 points, au-delà de votre conduite en atelier seront les indicateurs de notre crédibilité à tous.

## ***Dossier: le Foncier... avoir les idées claires sur les différents mode de faire-valoir***

*Dans ce bulletin nous décrivons les autres mode de faire valoir principaux en Corse.*

### **Le contrat de vente d'herbe sur pied**

Il s'agit d'un contrat concernant la vente d'herbe sur pied par un propriétaire pour de l'herbe à pâturer par les animaux de l'acheteur ou bien pour de l'herbe à faucher par l'acheteur. Toutefois des contrats ainsi intitulés sont parfois confus d'autant plus si rien n'est écrit et peuvent générer des problèmes à terme: présomption de bail rural.

#### **Quand peut on parler de vente d'herbe?**

1. Le propriétaire (vendeur) est exploitant agricole, il déclare au titre de l'impôt un bénéfice agricole forfaitaire ou réel et verse des cotisations à la MSA.
2. Le vendeur entretient les prés par les façons qui s'imposent (engrais, entretient des clôtures...). Si le vendeur ne dispose pas du matériel nécessaire il fait entretenir à ses frais les parcelles concernées par toute autre personne que l'acheteur de vente d'herbe.
3. La période de jouissance des prés est limitée dans l'année (période des foins, période de pâture)
4. L'acheteur doit chaque année être différent
5. L'acheteur n'effectue sur la parcelle aucun travaux (culture, entretien)

#### **Quand y a-t-il confusion et présomption de bail?**

1. En cas de location continue (12mois/12) et répétée (année après année)
2. Si en plus de la jouissance de prés, l'acheteur jouit de véritables bâtiments
3. En cas de contribution par l'acheteur à la pousse de l'herbe

**Lors d'établissement de tout contrat ou de difficultés avec vos propriétaires prenez contact avec les personnes compétentes car des erreurs peuvent vite virer à la catastrophe pour vos exploitations**  
**Contacts ci dessous**



Faute pour les contractants d'avoir respecté les dispositions ci-dessus, de multiples procès ont régulièrement redonné à la convention son caractère de bail à ferme avec les conséquences que cela comporte (voir ci-contre)

**Les arrêtés préfectoraux encadrant les fermages** (des nouveaux baux) **et indiquant l'indice des fermages** (qui permet de réactualiser les loyers chaque année) **sont parus :**

Corse du Sud : <http://www.corse.territorial.gouv.fr/actes3/files/recueil1494.pdf> (p.80)

Haute-Corse : [http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete\\_2011-278-0001.pdf](http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_2011-278-0001.pdf)

Ces textes sont disponibles dans vos chambres d'agriculture:

Corse du Sud: Marie-France MELICUCCI : 04 95 29 26 24/ Estelle DAMPNE: 04 95 29 26 26

Haute Corse/Corse du Sud: Marie Catherine Corazzini: 04 95 32 86 23.

## Le bail à ferme

C'est le bail rural de droit commun. Par ce contrat le propriétaire (bailleur) d'un fond de terre et/ou de bâtiments en donne jouissance à un fermier afin d'exploitation agricole, moyennant un loyer appelé fermage. Il n'est plus obligatoire d'enregistrer les baux aux impôts, toutefois cette formalité confère au bail une date certaine. Le bail doit être rédigé par écrit et des exemples (de même que pour les autres contrats) sont disponibles en Chambre d'Agriculture.

### Obligation du propriétaire (bailleur)

1. Il a l'obligation d'entretenir le bien en état de servir à l'usage prévu par le bail. Il doit faire toutes les réparations nécessaires en ce sens.
2. Il a l'obligation d'assurer la permanence et la qualité des plantation sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation dans le bail.

### Obligations du fermier:

1. Il a l'obligation de payer le fermage. Dans chaque département le préfet fixe les normes mini et maxi qui servent de base au calcul du fermage (voir en bas, ci contre)
2. Il a l'obligation d'user de la chose en bon père de famille et de l'entretenir
3. Il a l'obligation de restituer le bien loué en fin de bail.

### Améliorations apportées au fond et relation avec le propriétaire:

- ⇒ Travaux ne nécessitant aucun consentement du bailleur: amélioration culturale
- ⇒ Travaux nécessitant information du bailleur, lui réservant un droit de position: amélioration de l'habitat, travaux amortis au plus 6 ans après la fin du bail
- ⇒ Travaux nécessitant autorisation du bailleur: plantation, construction de bâtiment pour exploitation hors sol, maison d'habitation
- ⇒ Le sortant a droit d'être indemnisé des constructions/améliorations faites, tout comme le propriétaire a droit une indemnité du préjudice subit si le bien est dégradé

### Durée minimale et arrivée au terme

1. Elle ne peut être inférieure à 9 ans. Un bail d'une durée inférieure ou dont la durée n'est pas stipulée est fait pour 9 ans.
2. L'arrivée au terme ouvre droit pour le preneur au renouvellement. S'il s'oppose au renouvellement, bailleur comme fermier est tenu de donner congé à l'autre partie au plus tard 18 mois avant le terme. Sans contestation le congé prend effet au terme. Sans information de congé, le bail est tacitement reconduit pour 9 ans.

### Droits de reprise du bailleur:

Les motifs de reprise sont strictement définis par le Code Rural et ce pour le propriétaire, son conjoint ou un descendant: par ex le propriétaire reprend les parcelles pour les exploiter et par ex motif de résiliation anticipée: la parcelle passe d'agricole à constructible

## *Les aides disponibles pour l'élevage ovin et caprin en corse, un calendrier à suivre et des démarches à respecter...*

*Plusieurs d'entre vous nous ont demandé de faire un récapitulatif des aides disponibles pour l'élevage ovin-caprin. Après enquête auprès des services compétents, voici un récapitulatif et les contacts:*

### **En ce moment: l'aide sécheresse, partie CTC**

- ⇒ Une aide est versée aux éleveurs: 4€/animal: Cette aide est accessible aux agriculteurs y compris au plus de 65ans et zones non couvertes par l'ICHN
- ⇒ Une aide au transport de fourrage: sur les compagnies maritime, le transporteur bénéficie d'un abattement de 100% pour la SNCM et CMN. Cette prise en charge est ensuite répercutée sur la facture par votre transporteur. Pour les transporteurs passant par la Corsica Ferries, le code 442.272 doit être communiqué. Pour les autres le titre de transporteur de fourrage prévaut.
- ⇒ Une aide sous forme d'avance remboursable pour l'approvisionnement en alimentation animale en coopérative est prévue mais nous ne connaissons pour l'heure ses modalités d'application.
- ⇒ Le 15/12 l'Etat a reconnu la calamité agricole sécheresse pour la production fourragère dans les deux départements corses. RDV aux DDTM ou chambres d'agriculture pour récupérer le dossiers d'indemnisation.

### **Aide à la brebis, Aide à la chèvre : JANVIER**

**Attention:** d'habitude vous recevez les formulaires au courrier. Cette année non: tout se fait par internet sur le site de TELEPAC.

Les demandes doivent y être saisies **au plus tard au 31 janvier**.

Ne vous y prenez pas à la dernière minute, en cas de besoin (vous n'avez pas internet...) contactez la DDTM ou la Chambre d'Agriculture.

Attention au cheptel que vous déclarez pour cette demande: c'est celui qui fera foi pour les demandes ultérieures (ICHN...).

#### **Comment bénéficier du bonus (3€/animal)?**

Les éleveurs caprins formés au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) doivent cocher la case correspondante, et joindre l'attestation de formation au GBPH (si vous ne l'avez pas déjà envoyé les années précédentes).

Pour les éleveurs ovins: il faut justifier d'un contrat avec un opérateur aval pour la commercialisation de la viande de vos animaux.

L'aide est généralement réglée en fin d'année.

Son montant: aide de base: 8.75€/animal en 2011 contre 8.93€ en 2010. Bonus de 3€/animal si conditions remplies.

**Plus d'info: les services élevage des chambres d'agriculture et la DDTM**

### **La PHAE**

Aide au maintien de la diversité: vous maintenez des espaces propres, ouverts, délimités de clôtures, vous y favorisez la bio-diversité... Pour pourrez être soutenus dans les cas suivants:

Vous êtes déjà dans le dispositif: aide reconduite

Vous êtes JA: vous pourrez intégrer le dispositif. Contact: agents de l'Office de Environnement. Aide versée annuellement des contrôles sur place ont lieu.

## 15 avril-15 mai: Les déclarations de surfaces pour percevoir l'ICHN (sauf + de 65 ans) et les DPU

### 2 possibilités en 2012:

- ⇒ Remplir le dossier papier à ce moment là vous devrez le remplir entièrement.
- ⇒ Le renseigner et valider sur Télépac: à ce moment là nombre de données sont pré-remplies: vous pourrez mettre à jour des variations, en revanche le cheptel déclaré correspond à celui déclaré pour l'aide à la chèvre/brebis.

Il n'est plus nécessaire de justifier de votre régularité au regard MSA.

En revanche vous devrez toujours fournir votre feuille d'imposition de l'année précédente: pensez à la demander au plus tôt car généralement ces documents tardent à vous parvenir...

Pour vous aider dans ces déclarations, les chambres d'agriculture organisent des permanences, mais évitez les derniers jours...

Pour les primo-déclarant : lors de la première déclaration de surface vous ferez également votre demande de DPU.

ICHN est apparemment a été versé fin octobre début novembre en 2011 pour la plupart d'entre vous, et visiblement de manière générale de plus en plus tard.

### Aide à la brebis de réforme

Jusque mi-mars, les éleveurs intéressés peuvent solliciter l'AREO ou le groupement des apporteurs de la SFC pour la ramasse et valorisation des brebis de réforme. Une aide publique est prévue de 7€/animal si les brebis sont ramassées par ces deux opérateurs et vient en supplément au prix de base payé par l'AREO et le groupement. Contactez l'AREO: 06 79 62 60 81 ou le groupement au 06 14 11 46 64.

On note que les ramasses dans certains secteurs restent limitées (extrême sud notamment).

### Aides du PDRC: modernisation (Dossiers ODARC)

Toujours le même fonctionnement pour aider à financer vos investissements:

⇒ Vérifier que vous êtes éligible

2 démarches possibles quelque soit le montant et le type d'investissement

⇒ Demande d'intervention directe: pas de démarche de projet: l'aide est de 60% pour un aîné et 70% pour les JA si c'est votre premier dossier ODARC depuis 2005 ou bien si vous avez déjà fait une démarche projet depuis 2005. L'aide est de 30 ou 35% sinon.

⇒ Démarche projet dans ce cas un diagnostic global est fait. L'aide sera de 60% ou 70% respectivement (aînés/JA). Suite au diagnostic, des préconisations sont émises au-delà du projet à financer. Vous n'êtes pas dans l'obligation de les tenir.

Quelque soit la démarche, la comptabilité de l'année précédente est nécessaire. L'ODARC pourra au besoin vous la reconstituer mais vous vous engagerez ensuite à en tenir une.

Dès que la Demande d'Intervention est enregistrée votre dépense est réputée éligible. Si vous êtes sûr d'être éligible ainsi que l'investissement vous pouvez démarrer les travaux dès ce moment là. La convention signée vous permet ensuite de demander le paiement de ce que vous avez déjà réalisé: acomptes possibles sous forme de situations réceptionnées.

### Aides Lait de montagne: voir bulletin 19 (avril 2011) p 4



# CAVICA

Information  
publicitaire

## Coopérative Agricole d'Approvisionnement et de vente

Z.I. du Vazzio  
20090 Ajaccio

Tél: 04 95 20 39 74  
Fax: 04 95 20 96 52

### Pour vos exploitations nous vous proposons :

Equipement et fourniture pour  
fromagerie fermière :

- Moules, faisselles jetables...
- Tables d'égouttage & accessoires divers
- Tank à lait réfrigérés neufs
- Présure & ferments
- Bidons à lait...
- Cartons rigides pour transport des fromages...

- Equipement nécessaires à votre élevage:
- Alimentation (garantie sans OGM) & fourrages du bétail
- Semences...
- Tunnels
- Parcs de contention
- Remorques/bétaillères

Jointes pour bidons  
disponibles

La cavica dispose d'une balance à code barre que peuvent utiliser les fermiers enregistrés pour l'étiquetage code barre des fromages, pensez à nous contacter...

Mangeoires



Cartons rigides pour  
le transport



Contention

Tunnels d'élevage/stockage



Bétaillères Ifor Williams

**Nouveau pour les éleveurs ovins et caprins:** VETRACAP: produit de trempage post traite pour limiter l'apparition de mammite est aujourd'hui disponible dans vos coopératives.

**Nouveau pour le nettoyage en fromagerie fermière:** P3 SODEX AO est disponible: il s'agit d'un alcalin non chloré utilisable à la place du SP1000 pour éviter d'employer du chlore de manière systématique et ainsi mieux préserver les flores utiles en fromagerie fermière.

## *Una canzona !*

### *U Pastore di U Niolu*

Baretta misgia, bella'ncalfata  
Cù la mio pippa sempre imburrata  
Fisculinendu quì e cullà  
Portu le capre a pasculà

Ghjuvan' Martinu, lu mio fratellu  
Si ne pertutu per lu battellu  
Sta mane in Francia si n'hè andatu  
È ind'una usina s'hè impiecatu

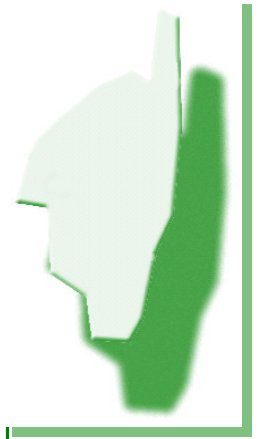
Ma preferiscu le mio campagne  
È l'aria pura di le muntagne  
Esse in lu chjostru di lu stazzale  
Ch'esse impiecatu à l'Arsanale

À mezu ghjornu sott'un castagnu  
À l'acqua fresca ,m'arrestu è manghju  
U pane biancu, u casgiu d'annu  
Hè propriu bonu à lu m'ingannu

Si da li monti ,fala la notte  
È chì la luna principia à sorte  
Lu mio paghjolu di latte pienu  
Ghjungu in casa à lu serenu

Eu sò Francescu lu spenseratu,  
Sempre cuntentu ,mai pressatu,  
Cù lu mio cane ,u « Pediolu »  
Curgu le capre per Niolu.

*Si vous avez des suggestions  
N'hésitez pas à contacter  
l'association !*



**En cette période de reprise de production où le moral est parfois dans les chaussettes, nous avons préféré une chanson en l'honneur de la beauté de notre métier à la traditionnelle recette**

*Prete Gregale*

## Infos diverses

⇒ **Pensez à faire un premier autocontrôle 1 mois après la sortie de vos agneaux/cabris: nous contacter.**

L'ODG de l'AOP Brocciu informe les producteurs fermiers de sa relance. Les producteurs qui utilisent « Brocciu » sont tenus d'adhérer à la démarche collective (120€/an). Signalons toutefois une décision du CA de l'ODG: la possibilité pour un non fermier d'acheter le Brocciu chez un fermier pour ensuite l'affiner et le commercialiser en « AOP Brocciu passu fermier affiné par (laiterie) X ». Certains y voient une possibilité pour des fermiers en sous/non production de Brocciu d'en faire avec un « débouché assuré » nous y voyons un rapt de l'identité fermière. Nous avons alerté l'ODG du risque de confusion et perte de sens du terme « fermier ». En l'absence de réaction de cette dernière nous entamons une démarche au national dans le sens de notre combat en 2007 en Conseil d'Etat (où nous avons d'ailleurs gagné). Contact de l'ODG: 06 74 64 08 07

⇒ La MSA informe d'une modification récente: pour être affilié il est nécessaire de justifier d'une 1/2 SMI. Dorénavant pour atteindre cette 1/2 SMI l'exploitant peut se référer à la matrice cadastrale (dispo en mairie) et informer la MSA des terres qu'il exploite. Si celles-ci ne sont pas référencées pour un autre agriculteur, la MSA pourra les comptabiliser (sans baux...) pour l'atteinte de votre 1/2 SMI.

⇒ La collecte des déchets d'activités agricoles se développe. Elles ont lieu sur 2 jours les 3e semaines de mai et d'octobre chaque année. Sont collectés bidons plastiques & métalliques rigides, sacs plastiques et big bag d'engrais et de semences. A partir de 2012: les ficelles et filets à foin (sacs plastique de maïs: non). Pour plus d'info: contacter Frédéric Mortini au 06 13 67 79 79

⇒ Pour tous vos besoins de conseil juridique sachez qu'il existe le Conseil Départemental de l'Accès au Droit: information sur vos droits pour faciliter vos démarches et les faire valoir auprès des services compétents, consultation juridique avec avocat, huissier ou notaire, les CDAD vous reçoivent gratuitement et tiennent certaines permanences par micro région. En savoir plus: CDAD de Corse du Sud: 04 95 20 08 59/email: cdad-corse-du-sud@justice.fr et Haute Corse: 04 95 55 32 23. Pour tout ce qui concerne le droit rural pensez aussi aux contacts figurant en page 6

**Date de la prochaine Fiera di U Casgiu:  
12 et 13 mai**

## Petites annonces

### Animaux

- ◆ Poletti Pierre Jean vend **béliers de race corse**, contact: 06 14 89 88 84
- ◆ Guidoni Jean Louis vend une **ânesse** de 3 ans et un mâle de 4ans, contact: 06 33 27 66 79
- ◆ Régine Heitzler cherche deux **chiots patou**, 1 mâle et une femelle, contact:
- ◆ Ansaloni Maxime vend un **âne** noir 18 mois entier, contact: 06 22 24 86 18
- ◆ La pastorale Pyrénéenne réalise une action de sélection et diffusion de **chiens de troupeaux**, n'hésitez pas à les solliciter pour acquérir des chiens de troupeau avec de très bonnes références:05-61-89-28-50

### Matériel

- ◆ Guillaume Acquaviva recherche des **tinella** (sceaux de traite pour **chèvre**) si vous en avez ou que vous savez où l'on peut en acheter le contacter au 06 24 60 73 58/06 82 04 90 85
- ◆ Jean Baptiste Vauthier vend un **tank à lait** 520L, marque PromInox, 1000€ et une **machine code barre** au poids (marque Precia Molen), valeur neuve: 2000€, prix à débattre: 1000€. Tél: 06 15 41 45 36.
- ◆ Le GAEC A Pasturella échange **bidons à lait** de 40L contre bidons de 30L: 06 85 83 31 49

### Matériel

- ◆ Alexis Barbero vend un **pot trayeur** postes 2 pots servi un mois: 06 19 33 55 14
- ◆ Christelle Dervieux vend 6 **griffes TF80** (pour brebis) complètes (valeur neuves 200€ l'une cédées 60€), un **tracteur** 782-4 (année 1986) & une **étrave articulée** (pour la neige): 8000€: 06 63 67 02 01
- ◆ Maxime Ansaloni recherche un **tunnel d'élevage**: 06 22 24 86 18
- ◆ François Filippi recherche un **cornadis pour chèvre** et un **pot trayeur**, contact: 06 81 21 07 19

*Demandez nos affiches, dépliants, banderoles, pour une meilleure reconnaissance de vos produits  
Accentuez toujours l'emploi des macarons etc... c'est ainsi que la spécificité de vos produits seront reconnus*

## CASGIU CASANU

Association des producteurs  
de fromages fermiers de Corse  
Bureau : A Casa Sebiaghja  
20250 RIVENTOSA  
Téléphone: 09 65 01 06 01  
Fax : 04 95 25 65 74  
Mobile : 06 25 62 18 34  
Mail : casgiucasanu@yahoo.fr  
Site web: www.casgiucasanu.fr



Comité de rédaction  
Directrice de publication :  
Lazzarini Nelly

Rédactrice en chef : Catherine Le Beschu  
Resp. d'édition : Catherine Le Beschu  
Impression : U-Corsu

Ont participé à ce numéro:  
Isabelle Manasselian, Estelle Dampne, Marie  
Catherine Corazzini  
Frédéric Mortini, Marina Vescovi, Françoise  
Spinosi  
Édité avec le concours financier de FranceGriMer